

**COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 8 février 2024 à 20 H 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaients présents :

Xavier TASSEL, Maire en exercice ;  
Alain ROUSSEL, Jean-Yves HAMEL, Nathalie ROCHEFORT, Francis VÉRON, Véronique PAIMBLANC et Alain LEVALLOIS, Adjointes ;  
Auguste LEFRAS, Jacqueline RICHARD, Rolande PRINGAULT, Jacqueline LAIR, Denis POUPION, Bernard LE BLANC, Brigitte BEUREL, Éric LAIR, Jean-Louis GANNÉ, Olivier COSTARD, Delphine TIRTAINE, André CHAPDELAINE, Edith LE BRUN et Isabelle MARTIN Conseillers Municipaux ;  
formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents excusés : Monique SOUL, Réjane ALEXANDRE et Sandra FORTIN

Absents : Nicolas PERRIER, Bruno DESGUÉ et Christine SANSON

Procurations : Monique SOUL, a donné pouvoir à Éric LAIR  
Réjane ALEXANDRE, a donné pouvoir Xavier TASSEL

Secrétaire de séance : Nathalie ROCHEFORT

Convocation adressée le 29 janvier 2024  
et affichée le 29 janvier 2024

Nombre de Membres en exercice : 27  
Présents : 21 Votants : 23

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2221-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance.  
La proposition est adoptée, il s'agit de Nathalie ROCHEFORT.

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 qui a été transmis aux conseillers. le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Compte tenu de nouveaux éléments,

Monsieur le Maire propose d'ajouter la délibération suivante :

- Travaux de réhabilitation de 2 immeubles - avenant n°2 de à l'entreprise SARL POLFLIET de Juvigny-Les-Vallées.

Monsieur le Maire propose de retirer la délibération suivante :

- Ressources humaines, révision du RIFSEEP.

**DELIBERATIONS**

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DE LA SEE »**

Le site Natura 2000 « Vallée de la Sée » a été désigné par arrêté du 2 octobre 2014, pour la conservation de 4 espèces de poissons d'intérêt communautaire (européen) : le saumon atlantique, la lamproie marine, la lamproie de planer et le chabot.

Le site actuel s'étend sur 1422 ha, dont 70 % de surfaces agricoles. Les cours d'eau qui le constituent présentent une tendance au colmatage des fonds et les indices de suivi des jeunes saumons sont plutôt orientés à la baisse. Cette dégradation des habitats et de l'état de conservation des populations de saumon, espèce majeure du site, paraît corrélée avec les problématiques d'érosion des sols et de ruissellement que connaît le bassin versant de la Sée.

Messieurs Xavier TASSEL, Alain LEVALLOIS et Francis VERON ont assisté à la réunion du lundi 22 janvier 2024 organisée par la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie (CA-MSMN) à Cuves.

Une présentation du contexte Natura 2000 et de sa nouvelle carte a été faite par Messieurs Philippe FAUCON, Olivier CATTIAUX et Louis-Marie SOURGET. Monsieur David NICOLAS était présent pour la CA-MSMN ainsi qu'une représentante de la région.

La modification du périmètre ainsi proposée intègre « les chevelus » (6 affluents au total) et en respecte les 80 mètres depuis le cours d'eau. Ainsi la surface impactée est de 2964 hectares soit une augmentation de 1542 hectares par rapport à la zone actuelle. Cette augmentation se fait tant sur les Surfaces Agricoles Utiles (passage de 993 hectares à 1902 hectares) que sur les zones d'agglomération (bourgs de Chérencé-le-Roussel et Cuves par exemple).

- au sein de cette surface, il a été considéré que :
  - 80% étaient des prairies permanentes (cela représenterait donc 1520 hectares) non exploitées,
  - 200 hectares de culture de type maïs,
  - 1000 hectares de zones agricoles non déclarées à la PAC (retraités par exemple),
  - Il resterait donc environ 250 hectares de zones urbanisées.

L'extension proposée du périmètre suit les principes suivants :

- intégrer les parcelles bordant les principaux affluents, en remontant jusqu'au plus près des sources,
- asseoir le périmètre sur un tampon de 80 mètres de part et d'autre des cours d'eau, en veillant à conserver une cohérence d'ensemble.

En vertu de l'article L414-1 du code de l'environnement, avant la décision de modifier le périmètre du site Natura 2000 « Vallée de La Sée », le projet est soumis à la consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés par la modification du périmètre.

A l'issue de la consultation, la proposition de périmètre modifié sera établie par le préfet, qui la transmettra au ministère chargé de l'environnement pour notification à la commission européenne.

Pour être pris en compte, les avis devront être motivés au regard des objectifs de conservation des espèces et des habitats qui justifient la désignation du site.

S'agissant d'une modification significative par rapport à la consultation de mai 2023, cette nouvelle consultation (4 mois) débute à compter de la réception de la nouvelle saisine à savoir le 22 janvier 2024.

Après discussion, et compte tenu des réunions publiques organisées ce jour à Brecey et le 20 février 2024 à Cuves, les membres du Conseil Municipal souhaitent reporter leur décision à la prochaine séance.

*Le compte rendu élaboré par Xavier TASSEL ainsi que les cartes du nouveau périmètre vont être adressés à l'ensemble du conseil municipal.*

#### **2024 02 001 TRAVAUX DE RENOVATION DE LA FACADE DE L'ANCIENNE ECOLE DU PARC JULIETTE JAMET – DEMANDE DE FSCR AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT SAINT MICHEL NORMANDIE**

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L5216-5 VI ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie en date du 23 septembre 2021 adoptant le règlement du Fonds de solidarité aux communes rurales,

Vu les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie en date du 16 décembre 2021 et du 19 mai 2022 modifiant le règlement du Fonds de solidarité aux communes rurales,

Les travaux d'aménagements extérieurs du Parc Juliette Jamet étant terminés et afin d'embellir le parc, la collectivité souhaite rénover la façade de l'ancienne école.

**Considérant** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant (HT)	Ressources	Montant	Taux
		Aides publiques		
Réfection de la façade	18 830,88 €	Etat (DETR)		
		Département (FIR)		
		CA Mont-Saint-Michel – Normandie (FSCR)	10 000,00 €	53,10%
		Autofinancement		
		Commune de Juvigny- Les-Vallées	8 830,88 €	46,90 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>18 830,88 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>18 830,88 €</b>	<b>100 %</b>

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** le projet de rénovation de la façade de l'ancienne école du Parc Juliette Jamet et son plan de financement prévisionnel ;
- **D'AUTORISER** le maire à solliciter le Fonds de solidarité aux communes rurales auprès de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie pour un montant maximal de 10 000,00 € ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention de fonds de concours avec la communauté d'agglomération.

Décision validée à l'unanimité.

*Jacqueline RICHARD et Delphine TIRTAINE, demandent si des travaux intérieurs sont envisagés afin de mettre à niveau le sol.*

*Réponse de Xavier TASSEL : aucun projet en ce sens pour le moment.*

**2024 02 002 TRAVAUX VOIRIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE EN CHARGE DES TRAVAUX**

Sur la base du travail de la Commission Travaux de Voirie, un programme de travaux a été défini.

Les travaux sont divisés en 2 tranches qui sont les suivantes :

**Programme voirie 1<sup>ère</sup> tranche**

**Commune de BELLEFONTAINE**

Chemin du Mont Morin

**Commune de CHASSEGUEY**

694 Route des Sapins - Allée l'Assonnière

**Commune de CHÉRENCÉ LE ROUSSEL**

Route du Chemin Neuf

**Commune de LA BAZOGE**

Route de la Lande

**Commune de LE MESNIL-RAINFRAY**

Logements communaux et Impasse de la Mare et route du fossé

**Programme voirie 2<sup>ème</sup> tranche**

**Commune de BELLEFONTAINE**

Lieu-dit la Soufficière, Chemin du Gué, Chemins du Presbytère, Ruelle aux Papiers, chemin de La Hardière et chemin de la Ménardière, Chemin des Rouillères, Impasse les Bouillons, Chemin des Cochardières et Route du Foutai Canu

**Commune de CHÉRENCÉ LE ROUSSEL**

Route des Serres, Route de Brouains, Impasse Blaie, Route de la Feuillère et Route de la Fieffe Oger

**Commune de JUVIGNY LE TERTRE**

Impasse de la Renaudaie et Route de la Guibeudière

**Commune de LA BAZOGE**

Impasse de La Mazurie et Chemin de la Gautrais

**Commune de LE MESNIL-RAINFRAY**

Route du Cimetière = Route de la Fortais

**Commune de LE MESNIL-TÔVE**

Impasse la Guillonnière

Une consultation d'entreprises a été lancée et 3 entreprises ont répondu favorablement

Le Maire donne lecture des offres remises par les entreprises, il convient de se prononcer sur le choix de l'entreprise pour la réalisation de ces travaux qui se feront sur les exercices 2024 et 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON TP NORMANDIE, pour un montant de travaux de : 84 967,60 € HT soit 101 961,12 € TTC pour la 1<sup>ère</sup> tranche,
- de retenir également l'entreprise PIGEON TP NORMANDIE, pour un montant de travaux de : 122 599,90 € HT soit 147 119,88 € TTC pour la 2<sup>ème</sup> tranche,
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer tous les documents correspondants à cette consultation et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente décision,
- d'habiliter le Maire à procéder au règlement des dépenses correspondantes.

Des travaux de réparation de voirie en attendant la réfection sont à faire sur Le Mesnil Rainfray - route des Signaux et Piconray » et sur Le Mesnil Tôve – route des Buloyers.

#### **2024 02 003 FOURNITURE ET POSES DE CLOTURES– CHOIX DE L'ENTREPRISE EN CHARGE DES TRAVAUX**

Suite aux travaux :

- d'aménagement et sécurisation des abords des nouveaux locaux de Chérencé le Roussel,
- d'aménagement de l'entrée Ouest de Juvigny Le Tertre et des aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations,

et afin d'achever ces chantiers, la mise en place de clôtures sur les 2 sites est nécessaire.

Le Maire donne lecture des offres remises par les entreprises, il convient de se prononcer sur le choix de l'entreprise pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise LTP Loisel, pour un montant de travaux de 19 725,00 € HT soit 23 670,00 € TTC,
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer tous les documents correspondants à cette consultation et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente décision,
- d'habiliter le Maire à procéder au règlement des dépenses correspondantes.

Eric LAIR ne prend pas part au vote.

#### **2024 02 004 ADHESION À LA CUMA DES RUETTES POUR L'UTILISATION DE LA BALAYEUSE VOIRIE**

La commune souhaite pouvoir emprunter régulièrement une balayeuse pour la voirie à la CUMA des Ruettes, pour se faire, une adhésion à la CUMA est obligatoire, son montant était de 50,00€/an en 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'adhérer à la CUMA des Ruettes,
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer tous les documents correspondants à cette adhésion et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente décision.

*Brigitte BEUREL demande s'il serait possible de passer la balayeuse au niveau du parking de «L'Espace Forme».*

#### **2024 02 005 REHABILITATION DE DEUX IMMEUBLES DE 9 LOGEMENTS AVEC ASCENSEUR – AVENANT N°2 – LOT 1 GROS ŒUVRE - VRD**

Alain ROUSSEL, expose au conseil que les deux cheminées situées de part et d'autre des 2 immeubles menacent de s'effondrer et leur restauration serait onéreuse sachant qu'elles ne seront d'aucune utilité et seraient source d'infiltrations dans l'avenir.

Monsieur le Maire rappelle :

- que le lot 1 a été attribué à l'entreprise SARL POLFLIET de Juvigny-Les-Vallées pour un montant de 244 997,29 € HT soit 293 996,75 € TTC, par délibération du conseil municipal du 29 septembre 2022,
  - que l'avenant n°1 pour le lot n°1 Gros œuvre - VRD d'un montant de 14 651,23 € HT soit 17 581,48 € TTC a été validé par délibération du conseil municipal du 6 juillet 2023 et portant le marché à 259 648,52 € HT soit 311 578,22 € TTC,
- présente au conseil municipal l'avenant n°2 qui engendre une plus-value de 17 089,92 € HT soit 20 507,90 € TTC soit 6.582 %.

Le nouveau montant du marché serait de 276 738,44 € HT soit 332 086,13 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité :

(contre : 0 – abstention : 1 – pour : 22)

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

#### **SIGNALISATION DES DIVERS SERVICES ET COMMERCES DE JUVIGNY LE TERTRE**

La signalisation d'information locale permet de guider l'usager de la route vers un commerce, un service ou un équipement d'intérêt local utile à son déplacement et qui est situé à proximité de la voirie sur laquelle il se déplace.

Les panneaux d'indication situés sur le rond-point de la RD5 traversant l'agglomération de Juvigny le Tertre sont obsolètes (espace santé non indiqué et nouveaux commerces.....) et il faut aussi revoir leur positionnement et leur visibilité, de même, de la place Notre Dame, l'indication des divers services (mairie, école, APC, salle, locaux du Secours Catholique .....).

Depuis la RD5, les équipements sportifs et l'Espace Forme ne sont pas indiqués.

La commission Voirie va recenser les besoins et des devis vont être demandés.

### **2024 02 006 ESPACE SANTÉ**

Le Docteur IANCU, est arrivée dans le nouvel « espace santé » et a souhaité occuper les 2 cabinets « généraliste » et le bureau y attenant (3e, 3f et 3g), mais, demande une gratuité du local 3e appelé cabinet n°2 d'une surface de 19,00 m².

En contrepartie, elle s'engage à dématérialiser l'ensemble des dossiers médicaux des patients et à obtenir l'agrément de Maître de Stage Universitaire (MSU), qui lui permettra de pouvoir accueillir des étudiants de médecine en stage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité :  
(contre : 1 – abstention : 0 – pour : 22)

- Accepte la gratuite du cabinet n°2,
- Demande que des points d'étape soient réalisés dans 6 et 9 mois,
- Souhaite que le montant du loyer soit révisé au mois de décembre 2024,
- Autorise le maire ou son représentant à signer le bail professionnel correspondant.

### **2024 02 007 LOCAL TOILETTEUSE CANINE**

Morgane LASSERON, toiletteuse canine, est installée à Juvigny le Tertre depuis janvier 2024. Il lui a été proposé de louer le local situé au-dessus du salon de coiffure qui dispose d'un espace suffisant à son activité.

Le montant de son loyer s'élève à la somme de 120,00 €/mois auquel sera ajouté 30,00€/mois de provision pour charges. Morgane LASSERON demande à la collectivité de participer à ses frais de publicité extérieure en lui octroyant une remise de loyer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité :  
(contre : 1 – abstention : 1 – pour : 23)

- accepte la remise de loyer qui correspondra au montant des factures présentées par Morgane LASSERON,
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer tous les documents correspondants et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente décision.

*Suite aux remarques de plusieurs conseillers, il est décidé de relever les compteurs de charges tous les 2 mois.*

*Edith LEBRUN, demande quel est le montant de travaux réalisés par la commune.*

*Il semblerait qu'un article de presse indique par erreur que tous les aménagements et mobilier de ce nouveau commerce aient été financés par la commune.*

Xavier TASSEL ne prend pas part au vote

### **2024 02 008 ACQUISITION DE TERRAIN JUVIGNY LE TERTRE**

Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'entrée Ouest de Juvigny le Tertre et de l'aménagement du bassin hydraulique du secteur L'épine / Chemin de la Libération des bandes de terrains ont dû être cédées à la commune à savoir :

- le terrain Chemin de La Rochère, cadastré 260 ZD 243 d'une contenance de 3 266 m², pour la réalisation du bassin hydraulique, appartenant à la famille JAMMES,

Il est rappelé la délibération du 4 novembre 2020, il avait été décidé :

- d'acquérir une bande de terrain appartenant à la famille JAMMES, au prix de 2,00 € le m²,
- que les droits et frais liés à cette acquisition serait pris en charge par la commune.

Les travaux étant achevés, il faut régulariser les emprises et légaliser cette acquisition :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la surface et de fixer le prix de cette acquisition à 2,00 € le m² et de prendre en charge les droits et frais liés à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.

### **2024 02 009 ACQUISITION DE TERRAIN JUVIGNY LE TERTRE**

Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'entrée Ouest de Juvigny le Tertre et de l'aménagement du bassin hydraulique du secteur L'épine / Chemin de la Libération des bandes de terrains ont dû être cédées à la commune à savoir :

- une bande de terrain, route de La Fieffe Mariette, cadastrée 260 ZE 211, 213 et 214 d'une contenance de 106 m<sup>2</sup>, pour permettre la réalisation de la voie douce, appartenant à l'indivision LÉBOUCHER.

Les travaux étant achevés, il faut régulariser les emprises et légaliser cette acquisition :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la surface et de fixer le prix de cette acquisition à 2,00 € le m<sup>2</sup> et de prendre en charge les droits et frais liés à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.

Alain LEVALLOIS ne prend pas part au vote

### **2024 02 010 ACQUISITION DE TERRAIN BELLEFONTAINE**

Le terrain accueillant l'aire de pique-nique communale située à Bellefontaine est en location et il avait été décidé en commission patrimoine d'acquérir cette bande de terrain cadastrée section 043 B 750 d'une contenance de 491 m<sup>2</sup>.

François POUGHEOL, actuel propriétaire, accepte de la céder à la commune au prix de 500,00 € net vendeur.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le prix de cette acquisition à savoir 500,00 € et de prendre en charge les droits et frais liés à ces acquisitions.

Adopté à l'unanimité.

### **LOGEMENTS- BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - TRAVAUX ET GESTION**

Le logement situé 24 rue de Ecoles est loué depuis le 1<sup>er</sup> février 2024 à un couple avec enfants.

Le studio attenant au logement sus dit, va être rénové. Ce dernier ne comprenant pas de douche, il est entendu de faire modifier la cloison entre la pièce d'eau et la pièce de vie et d'installer une cabine de douche par les services techniques, ainsi qu'un meuble kitchenette.

Une entreprise de Juvigny le Tertre est intéressée pour le louer à l'année afin d'y héberger des salariés.

Le logement n°2 au 29 rue des Ecoles (au-dessus de la salle des fêtes) sera loué à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024 par un couple avec deux enfants.

#### **Gîte de BELLEFONTAINE**

La forge (buanderie) a subi des dégâts lors de la dernière tempête, et des travaux de couvertures sont nécessaires. Un devis de l'entreprise Les Toitures d'Augustin a été présenté. Ses délais d'intervention étant de plus en plus long, il est proposé de demander à l'entreprise DIXON (Chérencé le Roussel).

La commission de sécurité, lors de sa séance du 14 décembre 2023, a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du gîte communal de Bellefontaine.

La réglementation relative aux hébergements de grande capacité ayant changée en septembre 2023, au-delà de 15 couchages la présence sur place d'un référent de la collectivité est rendue obligatoire les nuits de location. Cela paraît difficile à mettre en place.

Se pose la question de la possibilité de diviser le gîte en 2 hébergements distincts : le petit gîte (5 personnes) de plain-pied accessible PMR qui communique avec le reste du grand gîte par une porte intérieure qui descendrait à 15 couchages. Lieutenant-colonel Stéphane POULAIN du SDIS, vient vendredi 9 février 2024 à 17h afin d'étudier les possibilités de modification du gîte.

*Jacqueline LAIR fait part au conseil municipal de toutes les consignes de sécurité qu'elle donne aux locataires du gîte lors de la remise des clés.*

#### **Salle**

Les travaux de démontage de la scène et la pose d'une cloison avec un aménagement afin de pouvoir y ranger les tables et si possible les chaises de la salle de Juvigny le Tertre doivent être réalisés au plus vite afin que le Club du 3<sup>ème</sup> âge puisse occuper la salle coté bar et la pièce où les tables sont actuellement rangées,

Des serrures équipées de clés sécurisées, vont être installées dans plusieurs salles afin de pouvoir contrôler le nombre de clés en circulation.

Depuis une récente modification de la réglementation, il n'est plus obligatoire d'avoir une ligne téléphonique dans les salles des fêtes si le réseau de téléphonie mobile est suffisant. La commission patrimoine a validé la suppression des lignes téléphoniques dans l'ensemble des salles, à l'exception de la Bazoge, si la présence d'une ligne téléphonique est nécessaire au fonctionnement du TPE pour les soirées TWIN.

Il est à noter que le numéro de téléphone portable de l'utilisateur doit être impérativement mentionné sur le contrat de location.

Des travaux sur la toiture de la salle des fêtes de Bellefontaine sont à réaliser. En attente de devis.

Un devis pour la réfection de la couverture de la salle de Chasseguy a été présenté par Les Toitures d'Augustin. Son montant (plus de 14 000 €) pose la question du devenir de certaines salles, la commune ne pouvant garder et entretenir les sept salles des fêtes. Une réflexion doit être menée en tenant compte de l'état général des salles et les travaux nécessaires à leur remise en état, ainsi que de leur capacité d'accueil.

La Commission Patrimoine doit se réunir le 26 février 2024, le devenir des salles des fêtes sera à l'ordre du jour. Monsieur le maire propose d'élargir cette commission à l'ensemble des responsables de salle.

### **Terrains**

Demande de Madame LAVIEILLE Claire qui souhaite conserver l'adresse de sa propriété sur Le Mesnil Tôve en cédant à la commune une bande de 6M de terrain.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à cette acquisition.

### **Maison proposée à la vente par la CAMSMN (Juvigny le Tertre)**

La Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie a proposé de vendre à la commune une maison d'habitation située route d'Avranches. D'importants travaux sont nécessaires avant remise en location, et le montant du loyer assez élevé ne permettra pas une stabilité des locataires. Le prix de ce bien est de 130 000,00 €

Avis défavorable de la commission patrimoine.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à cette acquisition.

### **Travaux du Pôle administratif**

Des travaux de réaménagement intérieur et le ravalement de façade sont envisagés à court terme. Alain Roussel souhaite relancer les entreprises et devis.

### **Devenir du logement ex-HAIGRON (Le Mesnil-Rainfray)**

De gros travaux de réaménagement avaient été envisagés l'année précédente et le projet confié à FL PLAN PRESTATION qui n'a fait aucune proposition.

La commission patrimoine propose de poursuivre ce projet de réhabilitation, sans grosses modifications de la structure (une cloison à abattre au rez-de-chaussée), mais la réfection totale du système de chauffage est à prévoir (aérotherme ?), la plomberie et la salle de bain sont à revoir, et il faudra de gros travaux de peinture. Des devis vont être demandés.

### **Logement HAUGUEL (Chérencé le Roussel)**

Les locataires demandent depuis 2 ans qu'un poêle à bois soit installé dans le logement. A l'automne des problèmes d'infiltrations ont lancé les demandes de devis pour faire gagner le conduit de cheminée, et il a été convenu que les locataires se chargent d'installer le poêle de leur choix, à leur frais. Des devis ont été présentés par les entreprises Les Toitures d'Augustin et MARIAU, la 1<sup>ère</sup> étant moins chère, est retenue, pour un montant de 2 196,72 € TTC.

## **INFORMATIONS SUR LES ACTES ACCOMPLIS EN EXECUTION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La commune a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner soumises au Droit de Prémption Urbain qui a été transmise à la Communauté d'Agglomération pour instruction :

DIA-DPU 050 260 23 J 005 : parcelle AB 82-391 et 392 (Le Bourg et route d'Avranches– Juvigny Le Tertre),

DIA-DPU 050 260 24 J 001 : parcelle ZH 118 (6 Lot Les Hauts Vents– Juvigny Le Tertre),

DIA-DPU 050 260 24 J 002 : parcelle AB 35-36 et 38 (Le Bourg et route d'Avranches– Juvigny Le Tertre).

## **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire informe le conseil sur l'avancée de l'éventuel déménagement de la pharmacie et rappelle que la commune s'est engagée à acheter les murs en 2024 (immeuble acheté en 2019 par de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour 85 000,00 €).

Dans un hypothétique déménagement de la pharmacie, les locaux actuels pourraient accueillir la podologue qui souhaite s'installer à Juvigny le Tertre.

Deux personnes reflexologues seront reçues ce vendredi 9 février 2024 afin d'occuper les mêmes locaux que Anna QUARANTA, des modifications de cloisonnement seront à prévoir.

Delphine TIRTAINE tient à féliciter la commission communication pour la qualité du bulletin municipal.

Elle demande le nettoyage de la parcelle de terrain communal joutant sa propriété à Le Mesnil-Tôve.

L'ASCT organise le trail du Moulin de la Sée le 31 mars 2024, l'arrivée se fera à la salle de Juvigny le Tertre.

Juv'Anim, gestionnaire de salle de remise en forme, ne dispose plus de badges pour l'entrée à la salle, de nouveaux badges ne peuvent être commandés, un boîtier à clé a donc été installé à l'entrée de la salle en attendant de trouver une solution pérenne.

L'entreprise qui a installé les badges de l'espace santé va être contactée.

L'entreprise LEBOUCHER n'est toujours pas intervenue pour la réparation des plaques de la toiture.

Nathalie ROCHEFORT fait part de la réception d'un campement (reconstitution historique) sur sa commune dans le cadre des manifestations organisées pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement de Normandie le 4 aout 2024.

Edith LEBRUN fait part de son souhait d'intégrer la commission patrimoine, à l'unanimité le conseil accepte sa demande.

Jean-Yves HAMEL a rencontré l'entreprise en charge du raccordement à la fibre sur la commune de La Bazoge et souhaite savoir si les bâtiments communaux doivent y être raccordés. Oui l'ensemble des bâtiments communaux de Juvigny-Les-Vallées doivent être raccordés.

Isabelle MARTIN fait part de l'inauguration des nouveaux locaux du Secours Catholique qui aura lieu le samedi 9 mars 2024, tous les élus y sont cordialement invités.

Jean-Louis GANNÉ a été interpellé par l'Association des Randonneurs de La Crête qui souhaiterait que les dates de leurs randonnées figurent sur le site internet de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 23h57.